Déclaration 2027

FAMI kiné : ma checklist avant le 31 décembre 2026

Les indicateurs sont appréciés au 31/12/2026, sans proratisation. Cochez au fur et à mesure.

Les 8 points à vérifier

- [ ] **Logiciel à jour** — Mon éditeur confirme que le logiciel intègre les avenants « Factures anonymisées » et « Maintenance Addendum 8 2024 » du cahier des charges SESAM-Vitale, et la mise à jour est installée. — Socle
- [ ] **Logiciel compatible DMP** — J'ai l'attestation ou la facture de l'éditeur (indispensable si j'ai changé de logiciel en 2026). — Socle
- [ ] **SCOR** — Mes prescriptions partent numérisées avec mes lots de télétransmission, pas en papier. — Socle
- [ ] **Taux de télétransmission d'au moins 70 %** — Je limite les feuilles de soins papier jusqu'à la fin de l'année. — Socle
- [ ] **Messagerie sécurisée de santé** — Mon adresse MSSanté est active et figure dans l'annuaire santé. — Socle
- [ ] **CPTS, MSP ou ESP** — J'ai mon attestation d'adhésion pour 2026. — +100 €
- [ ] **Vidéotransmission** — Mon équipement ou mon abonnement de télésanté est actif au 31/12, et j'ai la facture. — +350 €
- [ ] **Appareil médical connecté** — Acheté avant le 31/12/2026 (l'aide n'est versée que l'année de l'achat), facture datée conservée. — +175 €

Jusqu'à 1 115 € par an

Socle, 5 indicateurs, tout ou rien : 490 €
Exercice coordonné (si socle) : 100 €
Vidéotransmission (même sans socle) : 350 €
Appareils connectés (même sans socle) : 175 €

Calendrier

31/12/2026 : indicateurs appréciés
Mi-janvier à début mars 2027 : déclaration sur amelipro, rubrique « Ma convention »
Printemps 2027 : versement unique

Le détail et les sources : rhomboid.fr/blog/fami-kine-2027
Fiche mise à jour le 25/11/2026. Dates 2027 indicatives, à confirmer sur ameli.fr.